

Nous ne laisserons pas dilapider un bien social dans l'intérêt de quelques personnes dont la motivation principale consiste à détourner des biens de leur but , en usant de moyens suspects et non autorisés par le code du commerce.

Nous vous demandons donc d'enregistrer notre plainte pour abus de bien social et d'en tirer toutes les conséquences judiciaires qui pourraient en découler.

Enfin, nous vous informons que d'autres sociétés du groupe FIMOPART sont dans le même cas que nous. Vous avez compris, nous avons affaire à des spécialistes du genre.

Veillez agréer, Monsieur Le Procureur, nos respectueuses salutations.

Copie :M. Fevre Préfecture
M.Gossaert Commissaire aux comptes
M.Picard Administrateur judiciaire
M.Roguet Inspection du travail.
M.Broichot Président du tribunal de commerce
M.Gillot Mairie de Dijon

Le Secrétaire du CE
mandaté à cet effet
Le : 18 avril 2007

